

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018 Océan Indien

Édito



En 2018, l'ANFH Océan Indien a poursuivi le déploiement de son projet stratégique centré sur le soutien au développement des compétences des agents de la Fonction publique hospitalière, de l'anticipation des évolutions, de l'innovation et du partage d'expériences. L'accent a été mis sur l'accompagnement des établissements dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et de la coordination de la formation au plan régional avec notamment la mobilisation de la centrale d'achat de l'ANFH. Cela s'est traduit par l'achat et la mise à disposition de plusieurs thèmes de formation répondant aux besoins communs des établissements autour de la sécurité incendie, de l'habilitation électrique ou de la prévention. Sur le plan individuel, l'ANFH a poursuivi sa démarche d'accompagnement des projets des agents et des établissements par la mobilisation des crédits mutualisés en faveur du Congé de formation professionnelle et des Études promotionnelles. Par ailleurs, la mise en place d'un forum inter-fonctions publiques dédié aux mobilités a permis aux agents de s'informer sur les possibilités d'évolution. L'action de l'ANFH se fait toujours dans la logique d'offrir aux professionnels des établissements de santé, la possibilité d'enrichir leur pratique et d'accompagner leur projet d'évolution professionnelle. La délégation de l'Océan Indien reste à votre écoute et à votre disposition.

Éric CHARTIER

Président du Conseil régional stratégique et de gestion (CRSG) 2019

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

8 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Océan Indien emploient en 2018, 11141 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 5 établissements confient leur contribution à l'ANFH Océan Indien. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

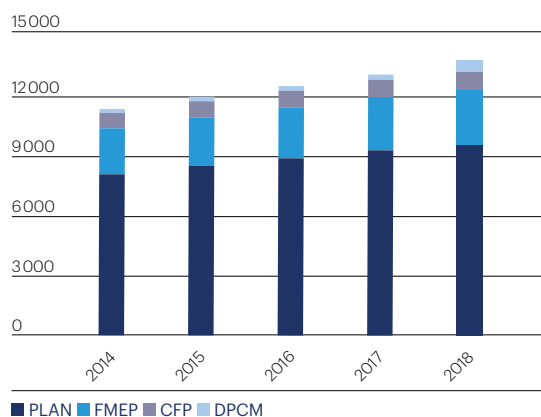
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 13 621 K€ contre 13 105 K€ en 2017, soit une augmentation de 3,9%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
* Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

8

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

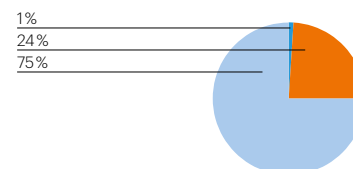
100%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

100%

d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 9 413 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 75% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 622 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

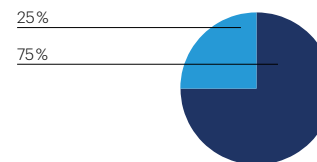
Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



- De 1000 à 4999 agents
- Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 2 689 K€ et 896 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 99% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



75% des établissements appartiennent au secteur Médico-social : Personnes âgées

- Médico-social : Personnes âgées
- Social/Médico-social : Handicap-Enfance-Famille

La délégation compte 8 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

Le secteur sanitaire représente 75% des établissements adhérents et 98% des effectifs couverts.

13 621 K€

collectés par l'ANFH Océan Indien

9 413 K€

2,1% – Plan de formation

2 689 K€

0,6% – Études promotionnelles

896 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

622 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

Le taux d'accès à la formation se stabilise à 56,4% pour 12500 départs. 53% des agents partis en formation sont de catégorie B ou C.

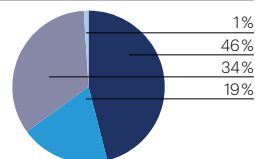
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

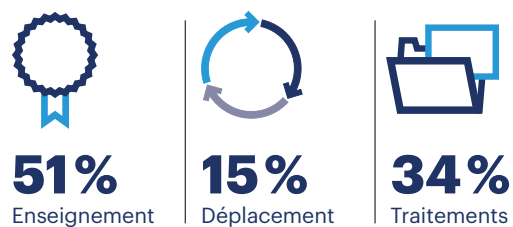
46% des stagiaires appartiennent à la catégorie A



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 46% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie A, contre 45% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	64	5 806	151	1,7%	23
TYPE 2A	4 867	87 387	2 657	29,2%	216
TYPE 2B	1 039	17 709	711	7,8%	17
TYPE 2C	6 180	85 630	3 393	37,3%	212
TYPE 3	271	14 618	434	4,8%	155
TYPE 4	115	93 189	1 757	19,3%	2 443
TYPE 5	2	165	5	0,1%	0
TYPE 8	1	105	0	0,0%	0
TOTAL	12 539	304 609	9 108	100%	3 067

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 2a, qui représentent respectivement 37% et 29% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

12539

départs en formation en 2018

56,4%

des agents de la région Océan Indien ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Océan Indien

L'ANFH Océan Indien privilégie les diplômes suivants : cadre de santé, diplôme d'état d'infirmier(ère), diplôme d'état d'infirmier(ère) de bloc opératoire, diplôme d'état d'infirmier(ère) aide anesthésiste, diplôme d'état d'aide-soignante, diplôme d'état de puéricultrice, diplôme d'état d'éducateur spécialisé, diplôme d'état de moniteur éducateur et diplôme d'état de cadre socio-éducatif.

Elle finance en priorité les dossiers présentés par les établissements de petite taille. Toutefois, tous les établissements ont la possibilité de présenter plusieurs dossiers d'agents reçus aux concours, en les classant par ordre de priorité. Ces dossiers sont ensuite anonymisés par la délégation régionale avant examen par le Comité régional de gestion (CRG). La prise en charge des Études promotionnelles (EP) se fait sur la totalité de la formation et sur l'ensemble des frais (pédagogiques, déplacement-hébergement et traitement).

Enfin, le Conseil Régional de Gestion, conformément à la décision du Bureau National, a décidé de réserver une enveloppe de 100 000 € sur le FORMEP afin de permettre aux agents des filières non soignantes (administratives ou techniques) d'accéder à des formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes.

Premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	72	79	-8,9%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	36	31	16,1%
DE IBODE	22	10	120,0%
DE PUERICULTRICE	16	19	-15,8%
DEAS	12	13	-7,7%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	9	19	-52,6%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	7	10	-30,0%
DEASS	2	2	0,0%
MASTER SPECIALITE PERINATALITE	2	1	100,0%
CAFERUIS	1	3	-66,7%
DEAP	1	2	-50,0%
DE MONITEUR EDUCATEUR	1	1	0,0%
DE SAGE-FEMME	1	0	NR
DEAES	1	0	NR
DEES	1	1	0,0%
AUTRES	0	1	-100,0%
TOTAL	184	192	-4,2%

En 2018, la délégation compte 184 Études promotionnelles en cours de financement contre 192 en 2017. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (39% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme de cadre de santé (20%). Ce dernier est en progression par rapport à 2017 :

36 dossiers en cours de financement en 2018, contre 30 en 2017 (soit +16,1%). Parmi les autres diplômes, soulignons la progression, notamment, du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, avec deux fois plus de dossiers en cours de financement qu'en 2017.

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	170	68
SUR LE 0,2%	14	5
TOTAL	184	73

Sur 184 Études promotionnelles en cours de financement, 73 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

184

Études promotionnelles
en cours dont

73

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

62,8%

de dossiers acceptés (hors BC)

37

CFP* (dossiers classiques)

27

VAE*

14

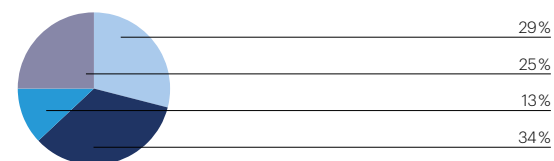
Études promotionnelles*

32

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



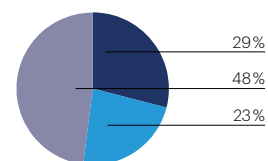
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 37 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 34% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

48%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (48%), suivis des agents de catégorie A (29%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+900

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

93%

concernant les médecins

7%

concernant les pharmaciens

<1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Océan Indien



Réseaux, groupes de travail, commissions

32 participants
au séminaire des instances régionales.

41 participants aux
3 réunions
de recueil des besoins de formation (plan d'actions régionales 2018).

33 participants aux
2 regroupements
des responsables
formation.

Actions de formation régionales

36 actions
337 stagiaires

Les 5 premières thématiques:
➤ erreurs médicamenteuses;
➤ communiquer en situation professionnelle;
➤ travailler en équipe;
➤ Les fondamentaux en psychiatrie;
➤ dispositions juridiques en psychiatrie.

Actions de formation coordonnées régionales

3 actions
35 stagiaires

Les 3 premières thématiques:
➤ concevoir et animer une formation Développement professionnel continu (DPC);
➤ contribuer au plan de sécurisation de l'établissement;
➤ collaborer au plan de sécurisation.

Journées régionales thématiques

3 journées
ont regroupé
239 participants.

➤ réussir le virage ambulatoire;
➤ politique régionale d'encadrement des stages des étudiants paramédicaux et maïeutiques;
➤ mettre en œuvre la Réglementation général sur la protection des données (RGPD) dans les établissements.

Projet stratégique régional 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Océan Indien donne à l'ANFH 3 priorités:
➤ le soutien au développement et à l'évolution des compétences des agents;
➤ l'anticipation et l'accompagnement des évolutions des organisations et des métiers;
➤ encourager l'innovation et le partage d'expériences.

L'animation régionale réalisée en 2018 a permis de mettre l'accent sur l'accompagnement des établissements autour des enjeux d'organisation territoriale, que ce soit au travers le virage ambulatoire ou dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

La contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du premier forum inter-fonctions publiques dédié aux mobilités a permis aux agents de s'informer sur les possibilités d'évolution et de s'initier aux divers ateliers mis en place à cette occasion.

Des actions spécifiquement destinées à nos partenaires dans les établissements (responsables et gestionnaires de la formation continue ou des affaires médicales) ont été proposées permettant de travailler sur la mise en œuvre de dispositifs spécifiques comme la Qualité de Vie au Travail, la coordination des plans de formation ou enfin les actions de DPC médical.

Un séminaire orienté autour de l'encadrement des stages des étudiants paramédicaux (avec l'Agence régionale de santé – ARS) a permis de diffuser un ensemble d'outils de sécurisation des stages réalisés tout au long de l'année au sein de groupes de travail.

Ainsi, par le biais de séminaires, de groupes de travail ou de formations spécifiques, l'animation régionale vise une meilleure appropriation des dispositifs et une plus grande efficacité dans leur mise en œuvre.



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Océan Indien
Le site internet de l'ANFH Océan Indien permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Océan Indien.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

Chiffres clés 2018

Océan Indien



8

Établissements adhérents
à l'ANFH Océan Indien



56,4%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

5 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

12 539 Départs en formation
au titre du plan de formation

37 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques) *

27 Dossiers VAE
en cours de financement *

32 Bilans de compétences
financés*

184 Études promotionnelles
financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

13 621 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

9 413 K€ 2,1%
plan de formation

2 689 K€ 0,6%
FMEP

896 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

622 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical